

COMMUNE DE LAPALUD



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 14 septembre 2022 par Monsieur Hervé FLAUGÈRE, son Président en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Françoise GRABOWSKI

Étaient présents :

Monsieur Hervé FLAUGÈRE, le Président, Madame Sylvie BONIFACY, Monsieur Frank PARET, Madame Sandrine SAUVADE, Madame Anne-Marie SOUVETON, Madame Alexandrine FRAISSE, Monsieur Daniel SOUVETON, Madame Françoise GRABOWSKI, Madame Huguette PASCAL, Madame Nicole MAZARS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Guillaume FOUR ayant donné procuration à Madame Sylvie BONIFACY.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Secrétaire de Séance.
Rapporteur : Monsieur le Président, Hervé FLAUGERE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.
Rapporteur : Monsieur le Président, Hervé FLAUGERE

3. Prise en charge des frais d'obsèques d'un administré
Rapporteur : Madame la Vice-présidente, Sylvie BONIFACY

4. Délégation d'attributions à Monsieur le Président – Compte rendu des prestations attribuées, des élections de domicile délivrées et des décisions prises du 01 mai 2022 au 31 août 2022.
Rapporteur : Monsieur le Président, Hervé FLAUGERE

5. Projet de DÉLIBÉRATION n°17-2022 – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
-DÉSIGNE à l'unanimité, Madame Françoise GRABOWSKI, secrétaire de séance.

Présents : 10	Pouvoir : 1	Total : 11	Exprimés : 11
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	

6. Projet de DÉLIBÉRATION n°18-2022 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2022

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
-APPROUVE, à l'unanimité, le Procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.

Présents : 10	Pouvoir : 1	Total : 11	Exprimés : 11
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	

7. Projet de DÉLIBÉRATION n°19-2022 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'OBSÈQUES D'UN ADMINISTRÉ

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
-DÉCIDE à l'unanimité, la prise en charge des frais d'obsèques du défunt pour un montant de cinq cent trente-deux euros et cinquante centimes,
-D'IMPUTER la dépense au budget du CCAS,
-DE CHARGER Monsieur le Président et Madame la trésorière de Vaison la Romaine, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Présents : 10	Pouvoir : 1	Total : 11	Exprimés : 11
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	

8. Projet de DÉLIBÉRATION n°20-2022 – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS À MONSIEUR LE PRÉSIDENT – COMPTE RENDU DES PRESTATIONS ATTRIBUÉES, DES ÉLECTIONS DE DOMICILE DÉLIVRÉES ET DES DÉCISIONS PRISES DU 01 MAI 2022 AU 31 AOUT 2022

Conformément aux dispositions des articles R.123-21, R.123-22 et R. 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président **EXPOSE** aux membres du Centre Communal d'Action Sociale les prestations attribuées, l'élection de domicile délivrée et la décision qui ont été prises du 01 mai 2022 au 31 août 2022, en vertu des délégations qui lui ont été consenties par délibération n°8 du 31 juillet 2020 :

ATTRIBUTION DE PRESTATIONS – délibération n°16 du 30/09/2015

Date	Montant	Observations
11/07/2022	50.00€	Procédure d'urgence - Bon de secours attribué pour des achats alimentaires
28/07/2022	50.00€	Procédure d'urgence - Bon de secours attribué pour des achats alimentaires

ÉLECTIONS DE DOMICILE - article L.264-2 du CASF

	Observations
Domiciliation n°7	Résiliation à la demande de l'intéressé – location d'un logement individuel – en date du 01 juin 2022
Domiciliation n°8	Résiliation à la demande de l'intéressé suite à sa domiciliation auprès d'un autre CCAS en date du 01 juin 2022
Domiciliation n°9	Acceptation d'une nouvelle domiciliation pour la période du 15/06/2022 au 14/06/2023

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Date	Numéro	Objet de la Décision
06/05/2022	CCAS-DEC-2022-02	Avenant n°1 à la décision N°CCAS-DEC-2018-09 du 19 décembre 2018 – institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de « Manifestations diverses »

Présents : 10

Pouvoir : 1

Total : 11

La séance est levée à 18H37.

Le Président du CCAS,
Hervé FLAUGÈRE

